



INFRAPOLE AUVERGNE-NIVERNAIS

Département de la NIEVRE

Commune de FOURS

Ligne de Nevers à Chagny

Suppression de la part « public pour piétons » du passage à niveau n°38

## **ENQUÊTE « DE COMMODO ET INCOMMODO »**

### **BORDEREAU DES PIÈCES JOINTES**

- Notice explicative
- Plan des lieux

**Département de la NIEVRE**  
**Commune de FOURS**

**Ligne de Nevers à Chagny**

**Suppression de la part « public pour piétons » du passage à niveau n°38**

**NOTICE EXPLICATIVE**

Le passage à niveau n°38 est situé à l'intersection de la ligne de Nevers à Chagny (km 59,144) et de l'ex-chemin rural n°21 de la Vernière.

Il est classé par arrêté préfectoral en date du 25 octobre 1972 en :

- 4<sup>ème</sup> catégorie pour les voitures : passage à niveau privé
- 3<sup>ème</sup> catégorie pour les piétons : passage à niveau public ne pouvant être utilisé que par les piétons, à leurs risques et périls, sans surveillance spéciale par un agent du chemin de fer.

Le bénéficiaire de la part « privé pour voitures » nous a indiqué être devenu propriétaire de la partie de l'ex-chemin rural située côté droit de la ligne de chemin de fer.

Le public ne peut donc plus traverser les voies ferrées par ce passage à niveau. La part « public pour piétons » de ce passage à niveau n'a plus de raison d'être et, pour éviter tout risque d'accident, doit être supprimée.

Par délibération en date du 26 avril 2013, le conseil municipal de FOURS a émis un avis favorable pour la suppression de la part « public pour piétons » du passage à niveau n°38, et autorisé, aux frais de Réseau Ferré de France, l'ouverture d'une enquête publique dite « de commodo et incommodo » relative à cette suppression.

La part « privé pour voitures » du passage à niveau n°38 sera maintenue.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : En exercice : 13

Présents : 07

Votants : 07

L'an deux mil treize

Le vingt six avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de **FOURS** (Nièvre)

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Monsieur Georges PEREIRA Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 11 avril 2013

### OBJET :

Passage à niveau n° 38  
Intersection ligne de  
Nevers à Chagny

**PRESENTS** : MESSIEURS ELIAS Bernard, DESCREAUUX Gérard,  
HELBLING Jean Paul, LE COMTE Xavier, MARCEAU Jean Louis,  
MOQUET Emmanuel, MURAT José, SOUDEILLE Thierry, WEISS Fernand,

**Absents** : Madame ROUZEAU Céline, Monsieur OUSSIN Laurent

**Absente excusée** : Madame BOIREAU Séverine

**Secrétaire de séance** : Monsieur MURAT José

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et avec l'accord de Mr  
COUTEAUDIER Louis accepte la proposition de la SNCF de supprimer la part  
« public pour piétons », pour des raisons de sécurité le conseil municipal émet  
un avis favorable pour la suppression de ce chemin et autorise au frais de  
Réseau Ferré de France une enquête publique dite de « commodo et  
incommodo ».

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Transcrit le 29 avril 2013 et publication le  
29 avril 2013



